



SOCIETE MULTINATIONALE DE BITUMES

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ORDINAIRE DU 18 JUIN 2019**

RAPPORT ANNUEL 2018



18 juin 2019

MAISON DE L'ENTREPRISE (CGECI)
ABIDJAN - PLATEAU

ISO 9001

BUREAU VERITAS
Certification



www.smbci.ci

ISO 14001

BUREAU VERITAS
Certification



ORDRE DU JOUR

| AGO DU 18 JUIN 2019 |

- 1• Rapport d'activités du Conseil d'Administration à l'A.G.O ;
- 2• Rapports des Commissaires aux Comptes ;
- 3• Approbation des états financiers de synthèse de l'exercice 2018 ;
- 4• Affectation des résultats de l'exercice 2018 ;
- 5• Débats ;
- 6• Adoption des résolutions.



**L'assemblée Générale Ordinaire se tiendra le mardi 18 juin 2019 à 9h 30mn
à la Maison de l'Entreprise (CGECI) sise à Abidjan-Plateau.**

Sommaire

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

02 — ORDRE DU JOUR

03-04 — CAPITAL & ORGANISATION

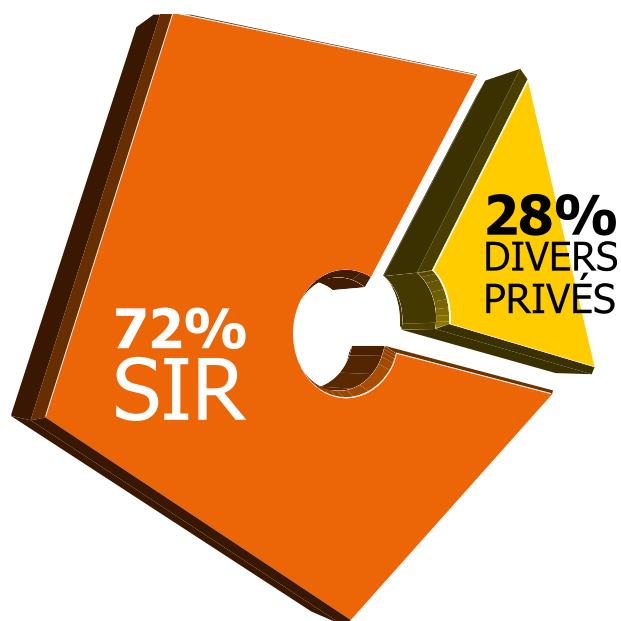
- 03 — Répartition du capital social
- 04 — Organisation

05-13 — RAPPORT & RESOLUTION

- 06 — Rapport d'activités du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2018
- 10 — Rapport général des Commissaires aux Comptes
- 12 — Rapport spécial des Commissaires aux Comptes
- 13 — Projet de textes de résolutions

14-18 — ETATS FINANCIERS

- 14 — Etats financiers de synthèse
- 15 — Comptes de résultat
- 16 — Tableaux de flux de trésorerie
- 17 — Annexe 1 du Rapport général des Commissaires aux Comptes.



Organisation

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président du Conseil d'Administration

Mme Aminata TRAORE

SIR, représentée par

M. Soumaïla BAKAYOKO

M. Thomas CAMARA

M. Bruno SIROT

M. Pascal Kouassi YEBOUA

M. Edouard Gué OULAÏ

Mme Marie-Joséphine SIDIBE

Institutions privées, représentées par

M. Issa Tanou FADIGA

Divers privés, représentés par

M. Joachim-Claude DURAND

COMMISSAIRES AUX COMPTES

• TITULAIRES

M. Christian MARMIGNON

M. Charles AIE

• SUPPLEANTS

M. DJUE TIEMELE-YAO

M. Lamine FOFANA

Experts Comptables Diplômés près la Cour d'Appel d'Abidjan

CONSEIL DE DIRECTION

Directeur Général

M. Mamadou DOUMBIA

Chef du Département Commercial

M. Sékou TRAORE

Chef du Département Production

M. Stéphane Irié Bi KOUAME

Chef du Département Finances, Gestion & Stratégie

M. Abel Konan DIAHA

Chef du Département Ressources Humaines & Administration

M. Moustapha SOUMAHORO



Mesdames et Messieurs,

Conformément aux prescriptions légales et réglementaires, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire, à l'effet de :

- vous rendre compte des activités de votre société au cours de l'exercice 2018 ;
- soumettre à votre approbation les comptes annuels de l'exercice clos au **31 décembre 2018** ainsi que les textes de résolutions.

Les convocations vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition au siège de la société à Abidjan-Vridi et à celui de la BICI-Bourse à Abidjan-Plateau.

Il vous sera présenté les différents rapports d'activités ainsi que ceux établis par les Commissaires aux Comptes.

La Présidente du Conseil d'Administration



RAPPORT D'ACTIVITÉS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2018

A SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ

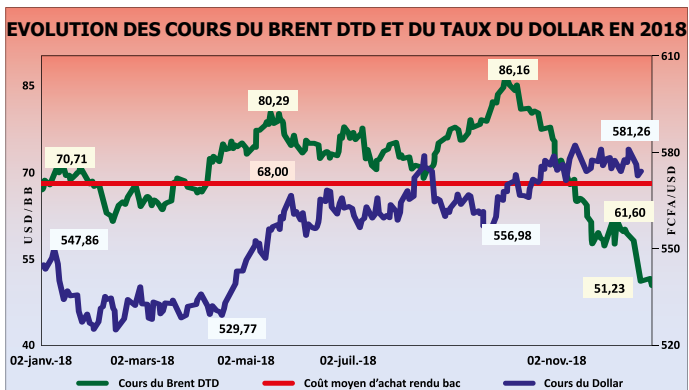
A-I. CONTEXTE GÉNÉRAL DU RAFFINAGE

L'activité économique mondiale est marquée par une légère reprise de la croissance depuis l'année 2016. Cependant, le taux de croissance dans l'ensemble des pays s'établit à **3,1%**, en baisse par rapport à 2017 qui est de l'ordre de **3,7%**.

La guerre commerciale entre les États Unis, et la Chine, et le retrait des États Unis de l'accord sur le nucléaire iranien, ont eu une incidence sur les cours des produits pétroliers. Ainsi, l'indicateur de marge international est en baisse de **17%** et s'établit en moyenne à **3,42 \$/bbl** à fin décembre 2018 contre **4,12 \$/bbl** à fin décembre 2017.

A-II. AU PLAN ÉCONOMIQUE

La marge économique SMB au cours de l'exercice 2018 est de **21,0 \$/bbl** contre **23,0 \$/bbl** en 2017, soit une baisse de **9%**.

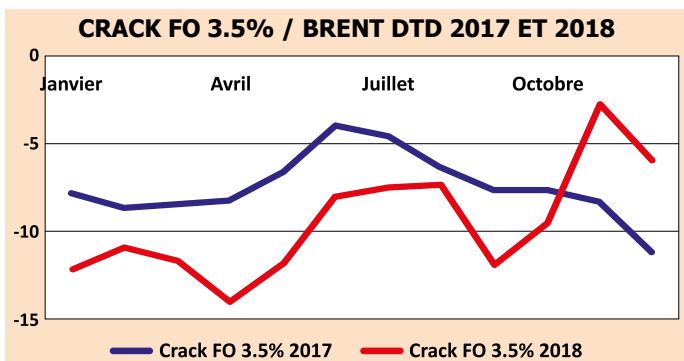


Le cours du baril est en moyenne de **66,82 \$/bbl** sur le premier trimestre de l'année 2018. Il enregistre ensuite une hausse significative de **28,94%** sur le troisième trimestre de l'année 2018, soit **86,16 \$/bbl** pour finir sur une forte tendance baissière en fin d'année à **50,21 \$/bbl**.

Le cours moyen du baril de **Brent DTD** en 2018 est de **71,31 \$/bbl** contre **54,16 \$/bbl** en 2017 (cotation du Brent DTD) soit une hausse de **32%**.

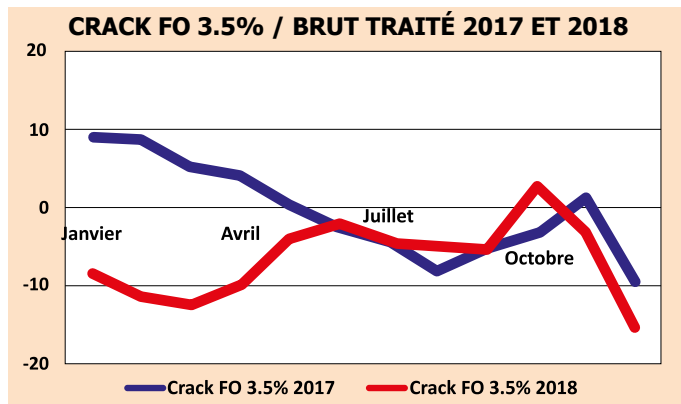
Le niveau moyen du coût d'achat de pétrole brut, à l'exception des mois de mars, novembre et décembre de l'exercice 2018, présente un différentiel positif par rapport au cours moyen du Brent DTD, il s'établit à **68,00 \$/bbl** avec un impact économique favorable sur la marge brute.

Le cours moyen du dollar de 2018 est en baisse par rapport à 2017. Il s'établit à **556,0 FCFA** contre **581,9 FCFA** en 2017.



Crack FO 3.5% Fob Med / Brut DTD :

L'année 2018 est marquée par une dégradation du différentiel du **Fuel Oil 3.5% Fob Med** par rapport au Brent DTD sur les trois (3) premiers trimestres relativement à 2017, avec une hausse du prix du Brent DTD qui n'a pas été suivie en proportion par le Fuel Oil 3.5% Fob Med (index international de prix du bitume). Cette tendance est inversée sur le quatrième trimestre, qui enregistre une baisse du prix du Brent DTD.



Crack FO 3.5% Fob Med / Brut traité :

Le différentiel du Fuel Oil 3.5% Fob Med par rapport au brut traité en 2018 enregistre une dégradation notable au premier semestre relativement à 2017. Il s'améliore au troisième trimestre avec un pic au mois d'octobre pour finir sur une tendance baissière.

A-III. AU PLAN COMMERCIAL

L'activité commerciale en 2018 a enregistré une hausse globale d'environ **+9%** en volume qui s'analyse comme suit :

1. Sur le marché Local, les ventes de bitumes s'établissent à **75,9 KT** contre **43,4 KT** en 2017, soit une hausse de **75%**;
2. Sur les Autres Marchés Terre, les ventes de bitumes sont de **9,7 KT** en ligne avec celles de 2017 (**9,6 KT**);
3. Sur le marché Export mer, les ventes de bitumes s'élèvent à **124,6 KT** contre **139,4 KT** en 2017, soit une baisse de **11%**.

A-IV. AU PLAN DE LA PRODUCTION

L'unité SMB a fonctionné avec un taux de fiabilité de **97,0%** contre **86,7%** en 2017, un taux de disponibilité de **95,9%** contre **80,5%** en 2017 et un taux d'utilisation global de **73,5%** contre **51,6%** en 2017.

La hausse du taux d'utilisation de l'unité est liée à une meilleure fiabilité des installations.

A-V. AU PLAN DE LA QUALITÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT

L'audit de renouvellement réalisé en novembre 2018 a confirmé la bonne vitalité du Système de Management de la Qualité (SMQ) de la SMB. En conséquence, le certificat ISO 9001 version 2015 de la SMB est maintenu pour ses activités de production, de stockage et de commercialisation de bitumes.

Par ailleurs, au plan de l'environnement, l'audit de suivi réalisé en septembre 2018 a confirmé la bonne vitalité du Système de Management de l'Environnement (SME) de la SMB. En conséquence, le certificat ISO 14001 version 2015 de la SMB est maintenu pour ses activités de production, de stockage et de commercialisation de bitumes.

A-VI. AU PLAN DE LA GESTION FINANCIERE

La SMB a acquis au cours de l'exercice 2018, **4 (quatre)** cargaisons de pétrole brut d'une quantité totale de **2,406 millions de barils** pour une valeur totale de **2,124 millions de dollars US** et **136,355 millions d'euros**, soit un montant total de **91,083 milliards de FCFA**.

Le financement de ces **4 (quatre)** cargaisons s'est fait par Lettre de Crédit (LC), ce qui a entraîné une hausse des commissions bancaires sur l'exercice 2018.

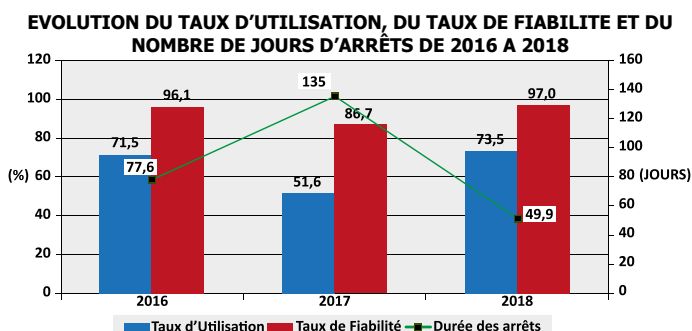
Au cours de l'exercice, la SMB a continué de respecter ses engagements bancaires par le remboursement des emprunts (CMT, Emprunt Obligataire et Crédit Spot relais). Il n'y a pas eu d'emprunts nouveaux sur l'exercice.

Par ailleurs, au 31 décembre 2018, la SMB a enregistré l'encaissement effectif du remboursement de la première échéance des titres de la BFA pour **92 millions de FCFA**. De même, elle a obtenu le recouvrement total de sa créance de distillat de **34,056 milliards de FCFA** auprès de la SIR, ce qui a amélioré sa trésorerie nette.

Dans ce contexte, la SMB a réalisé un profit de **7,877 milliards de FCFA** au 31/12/2018 contre un bénéfice de **7,506 milliards de FCFA** en 2017, en hausse de **5%**.

B ACTIVITE DE PRODUCTION

B-I. FONCTIONNEMENT DE L'UNITE



Au cours de l'exercice 2018, l'unité a fonctionné avec un taux de fiabilité de **97,0%** contre **86,7%** en 2017 et un taux d'utilisation global de **73,5%** contre **51,6%** en 2017.

La durée des arrêts au cours de l'exercice 2018 est de **49,9 jours** à comparer à **135 jours** observés en 2017.

Les arrêts de 2018 se répartissent comme suit :

- Rupture de stock de brut à bitumes (**26,9 jours**);
- Incidents techniques et logistiques (**16,4 jours**);
- Manque de creux au stockage de bitumes (**3,7 jours**);
- Déclenchement de la centrale (**2,9 jours**).

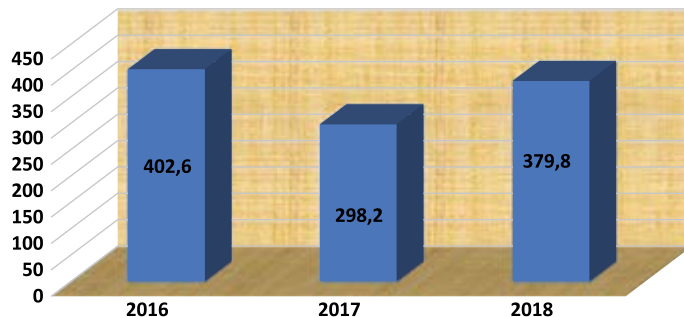
B-II. TRAITEMENT DE PETROLE BRUT A BITUMES

Au cours de l'exercice 2018, l'usine a traité **379,8 KT** de pétrole brut à bitumes contre **298,2 KT** l'exercice précédent, soit une hausse de **81,6 KT**. La production issue de ce traitement de pétrole brut s'élève à **153,1 KT** de distillats et **225,4 KT** de bitumes (toutes qualités confondues).

La production globale (**378,5 KT**) est en hausse de **28 %** par rapport à 2017, ce qui a permis de couvrir le marché local.

Le taux de pertes et combustibles directs et indirects réalisé sur l'exercice 2018 s'élève à **3,57%**, en baisse par rapport à l'exercice précédent (**4,52%**).

EVOLUTION DU TRAITEMENT DE BRUT A BITUMES DE 2016 A 2018 (KT)



B-III. PROCESSING

En 2018, l'unité a traité **83,8 KT** de pétrole brut léger pour le compte de la SIR contre **27,5 KT** l'exercice précédent.

B-IV. INVESTISSEMENTS TECHNIQUES

Les investissements techniques majeurs en cours de réalisation sont :

- Remplacement de la colonne 42C01 (**1,315 milliard de FCFA**) ;
- Installation d'une seconde pompe d'eau incendie au dépôt SMB (**400 millions de FCFA**) ;
- Entretien préventif réglementaire des bacs B15 et B16 (**300 millions de FCFA**) ;
- Entretien préventif réglementaire du bac T01 du dépôt SMB (**300 millions de FCFA**) ;

Pour un montant total de **2,315 milliards de FCFA**.

C ACTIVITE COMMERCIALE

C-I. APPROVISIONNEMENT EN PETROLE BRUT

L'approvisionnement est composé de brut Castilla Blend en provenance de Colombie.

Au cours de l'année 2018, la SMB a acquis **4 (quatre)** cargaisons de pétrole brut, contre **3 (trois)** cargaisons en 2017.

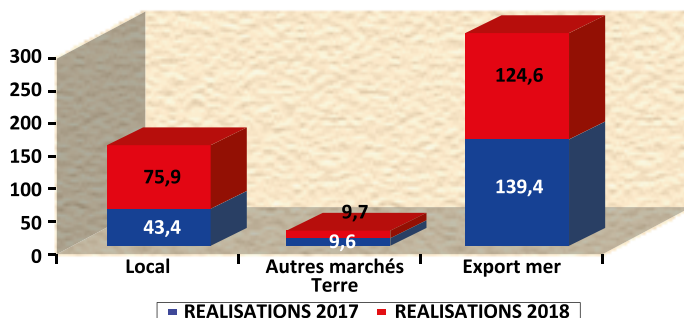
Les achats de matières premières réalisés en 2018 s'élèvent à **381,8 KT** pour une valeur de **97,984 milliards de FCFA** contre **285,8 KT** pour une valeur de **58,192 milliards de FCFA** en 2017, soit une hausse en volume de **96 KT (34%)** et en valeur de **39,792 milliards de FCFA (68%)**.

C-II. VENTES

C-II-1. Bitumes (tous marchés confondus)

Les ventes globales de bitumes réalisées au 31 décembre 2018 s'élèvent à **210,2 KT** pour une valeur de **63,128 milliards de FCFA** contre **192,4 KT** pour une valeur de **45,402 milliards de FCFA** en 2017 soit une hausse en volume de **17,8 KT** et une hausse en valeur de **17,726 milliards de FCFA**.

VENTES DE BITUMES TOUS MARCHES (KT)



Ces ventes se répartissent sur les différents marchés comme suit:

Marché Local

Les ventes de bitumes réalisées en Côte d'Ivoire sont de **75,9 KT** pour un chiffre d'affaires de **26,005 milliards de FCFA** contre **43,4 KT** pour une valeur de **13,198 milliards de FCFA** en 2017, soit une hausse en volume de **32,5 KT** et en valeur de **12,807 milliards de FCFA**.

Cette hausse de l'activité est liée à la poursuite du **programme Emmergence 2020 (1000 KM/An)**.

Autres Marchés Terre (Burkina-Faso, Mali, Niger)

Les ventes de bitumes réalisées sur les Autres Marchés Terre sont de **9,7 KT** pour une valeur de **2,791 milliards de FCFA** contre **9,6 KT** pour une valeur de **2,323 milliards de FCFA** en 2017, soit une hausse en volume de **0,1 KT** et en valeur de **468 millions de FCFA**.

Le niveau d'activité est soutenu depuis 2 (deux) ans par la mise en œuvre des projets majeurs au Mali.

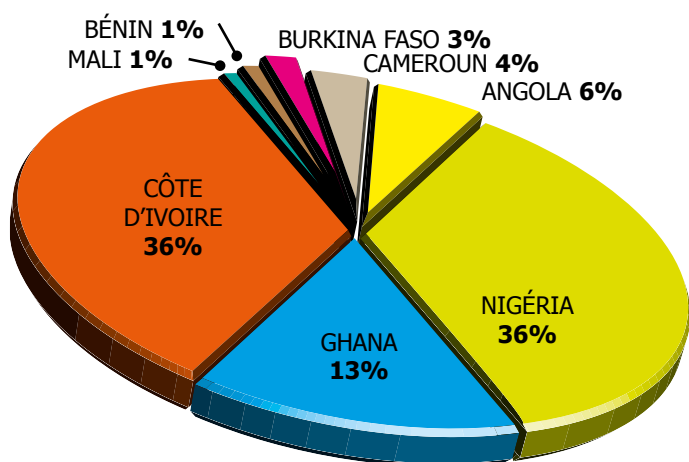
Marché Export mer

Les exportations de bitumes enregistrées sur l'année 2018 sont de **124,6 KT** pour une valeur de **34,332 milliards de FCFA** contre **139,4 KT** pour une valeur de **29,881 milliards de FCFA** en 2017, soit une baisse en volume de **14,8 KT** et une hausse en valeur de **4,451 milliards de FCFA**.

La baisse de l'activité sur ce marché s'explique par les éléments ci-après :

- **Ghana** : les chantiers routiers connaissent un retard dans leur exécution suite à la suspension des règlements intervenus depuis 2017.
- **Nigeria** : indisponibilité des devises nécessaires à la couverture des ventes de bitumes sur ce pays.

REPARTITION DES VENTES DE BITUMES EN 2018



C-II-2. Distillats

En 2018, la SMB a vendu à la SIR **153,1 KT** de distillats pour un chiffre d'affaires de **58,514 milliards de FCFA** contre **121,2 KT** pour une valeur de **39,014 milliards de FCFA** en 2017, soit une hausse de **31,9 KT** en volume et de **19,500 milliards de FCFA** en valeur.

ACTIVITE LOGISTIQUE

D-I. EXPLOITATION DES NAVIRES

Au cours de l'année 2018, la SMB a affrété un navire en time charter pour livrer le bitume à ses clients. Il s'agit du **SAN BIAGIO** d'une capacité de **4400 tonnes**.

Le taux de rotation du SAN BIAGIO en 2018 s'élève à **84,9%** en hausse par rapport à l'année 2017. Cette situation résulte de l'accroissement des livraisons de bitumes en mode combiné sur le NIGERIA et le CAMEROUN.

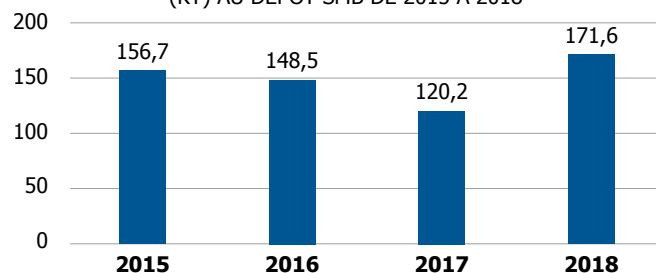
Historique d'exploitation

	2015	2016	2017	2018
Quantité transportée (TM)	72 945	95 028	92 814	99 423
Nombre de voyages	24	29	24	26
Taux d'utilisation (%)	69,3	69,3	64,8	84,9

D-II. ACTIVITES DU DEPÔT SMB

La quantité de bitume livrée à partir du dépôt SMB en 2018 s'élève à **171,6 KT** contre **120,2 KT** en 2017, soit une hausse de **43%** principalement du fait de l'accroissement de la demande du marché local.

HISTORIQUE DES ENLEVEMENT DE BITUMES (KT) AU DEPOT SMB DE 2015 A 2018



ACTIVITE FINANCIERE

Le compte d'exploitation de l'exercice 2018 est de **11,376 milliards de FCFA**. Il est en hausse de **141 millions de FCFA** par rapport à l'exercice 2017. Cette situation s'explique par l'amélioration des ventes en volume et en valeur sur l'ensemble des marchés mitigée par la hausse du coût d'achat des matières premières (**68%**).

Les frais bancaires s'élèvent à **3,947 milliards de FCFA**, en augmentation de **2,765 milliards de FCFA** soit **234%** par rapport à 2017 (**1,182 milliards de FCFA**). Cette situation s'explique par la hausse de l'ensemble des commissions (mise en place, structuration, confirmation des LC, transfert) liées aux financements des importations de pétrole brut.

Les frais financiers à fin 2018 sont de **962 millions de FCFA**, en baisse de **3,043 milliards de FCFA** soit **76%** par rapport à fin 2017 (**4,005 milliards de FCFA**). Cette amélioration résulte de la baisse des intérêts sur :

- Crédit spot de **531 millions de FCFA (58%)** ;
- Facilité de financement de **131 millions de FCFA (7%)** ;
- Fournisseurs de brut de **484 millions de FCFA (54%)**, du fait de l'évolution de la trésorerie.

En 2018, les principaux indicateurs financiers de la SMB se décomposent comme suit :

- Le chiffre d'affaires global est de **134,198 milliards de FCFA** contre **90,262 milliards de FCFA** en 2017 ;
- La marge brute comptable ressort à **29,872 milliards de FCFA** contre **26,780 milliards de FCFA** en 2017 ;
- La valeur ajoutée s'élève à **14,902 milliards de FCFA** contre **15,490 milliards de FCFA** en 2017 ;
- Le résultat d'exploitation atteint **11,376 milliards de FCFA** contre **11,235 milliards de FCFA** en 2017 ;
- Le résultat financier est de **-962 millions de FCFA** contre **-2,988 milliards de FCFA** en 2017.

Le résultat net est bénéficiaire de **7,877 milliards de FCFA** au 31 décembre 2018 contre **7,506 milliards de FCFA** de bénéfice sur l'exercice précédent.

F AFFECTATION DES RESULTATS

Compte tenu du résultat net bénéficiaire, votre Conseil d'Administration propose l'affectation du résultat net de la manière suivante :

- **Résultat net bénéficiaire de l'exercice 2018** : + 7 877 463 686 FCFA

• **Sous Total** : + 7 877 463 686 FCFA

- **Réserve légale** : - 184 416 690 FCFA

- **Report à nouveau de l'exercice antérieur** : + 69 655 200 FCFA

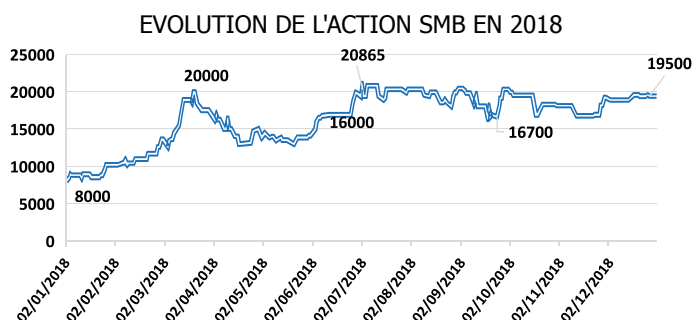
• **Bénéfice Distribuable** : 7 762 702 196 FCFA

- **Dividendes** : - 3 897 600 000 FCFA

Report à nouveau (Après affectation des résultats) : + 3 865 102 196 FCFA

A l'issue de cette affectation, le solde du compte « report à nouveau » ressort à **3 865 102 196 de FCFA**.

G COMPORTEMENT DE L'ACTION SMB



Le cours moyen de l'action SMB est de **16 698 FCFA** en 2018 avec un minimum de **8 000 FCFA** et un maximum de **20 900 FCFA** pour une capitalisation boursière moyenne de **38,002 milliards de FCFA** au 31/12/18 contre un cours moyen de **15 675 FCFA** et une capitalisation boursière moyenne de **30,547 milliards de FCFA** au 31/12/2017.

H GESTION DU PERSONNEL ET ADMINISTRATION

H-I. GESTION DES EFFECTIFS

TABLEAU DES EFFECTIFS PAR CATEGORIE EN 2018

I.C	A.M	O.E	TOTAL
25	29	2	56

I.C : Ingénieurs et cadres

A.M : Agents de maîtrise

O.E : Ouvriers et employés

H-II. GESTION DE LA FORMATION

La politique de formation en 2018 a porté sur des formations métiers liées au cœur de notre activité et des formations support transversales visant à favoriser une montée en compétences ainsi qu'un professionnalisme plus accrue des agents.

Un accent particulier a été mis sur la gestion des risques liés à l'activité conformément à la nouvelle version de la norme ISO 9001 version 2015.

TOTAL HORAIRE DES FORMATIONS

Le total horaire des formations en 2018 est de **694 heures** contre **900 heures** réalisées en 2017.

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018, sur :

- l'audit des états financiers annuels de la société Multinationale de Bitumes, S.A. tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi ;
- les vérifications spécifiques relatives aux sociétés cotées.

I. AUDIT DES ETATS FINANCIERS ANNUELS

I.1- Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la société Multinationale de Bitumes S.A., comprenant au 31 décembre 2018, le bilan, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie (TFT), ainsi que les notes aux annexes.

A notre avis, les états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine à la fin de cet exercice conformément aux règles et méthodes comptables édictées par l'Acte uniforme de l'OHADA portant organisation et harmonisation des comptabilités des entreprises.

I.2- Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément au Code d'éthique et de déontologie des Experts-Comptables de Côte d'Ivoire et aux règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes, et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Nous attirons votre attention sur deux changements intervenus en 2018 et 2019 qui concernent la présentation des comptes et qui ne modifient pas notre opinion d'audit :

- Le 1er janvier 2018 le nouveau référentiel comptable dénommé «Système Comptable OHADA révisé», en abrégé SYSCOHADA, est entré en vigueur. Votre société a établi des comptes pro-forma au 31 décembre 2017 selon ce nouveau référentiel en vue du respect de la caractéristique qualitative de comparabilité des états financiers. L'évaluation de l'impact de la réforme sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2017 n'a pas révélé d'incidence significative.
- Depuis le 1er janvier 2019 les normes internationales d'informations financières (normes IFRS) sont entrées en vigueur dans l'espace OHADA pour les entités dont les titres sont inscrits à une bourse de valeurs et pour celles qui sollicitent un financement dans le cadre d'un appel public à l'épargne. Les états financiers annuels produits selon les normes IFRS seront destinés exclusivement au marché financier.

Pour la première année d'application de cette réforme, les entités assujetties doivent établir des comptes pro-forma au titre de l'exercice 2018, afin de garantir la comparabilité des données produites avec les états financiers au 31 décembre 2019 qui seront établis selon les normes IFRS.

I.3- Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

I.4- Responsabilités du Conseil d'Administration relatives aux états financiers annuels

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation des états financiers annuels conformément aux règles et méthodes comptables édictées par l'Acte uniforme de l'OHADA portant organisation et harmonisation des comptabilités des entreprises. Le contrôle interne qu'il estime nécessaire pour permettre la préparation de ces états financiers est également de sa responsabilité.

Lors de la préparation des états financiers annuels, il incombe au Conseil d'Administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation et de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité de l'exploitation. Sauf s'il a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités dans le cas où aucune autre solution alternative et réaliste ne se présente, le Conseil d'Administration présente des états financiers sur la base de la continuité de l'exploitation.

I.5- Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers annuels sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe 1 du présent rapport des commissaires aux comptes.

II. VERIFICATIONS SPECIFIQUES PREVUES PAR LA LOI

Dans le cadre de notre mandat de Commissaires aux Comptes les vérifications spécifiques prévues par la loi consistent principalement à nous assurer que les informations financières adressées aux actionnaires, notamment celles qui sont contenues dans le rapport de gestion, ne comportent pas d'anomalies significatives et sont cohérentes avec les états financiers et les connaissances que nous avons acquises au cours de nos travaux d'audit.

Notre opinion sur les états financiers annuels ne s'étend pas à ces informations et nous n'exprimons aucune assurance que ce soit sur ces informations. La responsabilité de ces informations incombe au Conseil d'Administration.

Si au terme de nos travaux nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous sommes tenus de le signaler. Nous n'en avons pas relevé au cours de notre audit.

Notre responsabilité consiste également à vérifier dans tous leurs aspects significatifs le respect des obligations légales et réglementaires. A ce titre en application de l'article 746-2 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE applicable à compter du 5 mai 2014, « la société

anonyme tient à jour les registres de titres nominatifs. Le rapport du Commissaire aux Comptes soumis à l'assemblée générale ordinaire annuelle constate l'existence des registres et donne son avis sur leur correcte tenue. Une déclaration des dirigeants attestant de la tenue conforme des registres est annexée audit rapport».

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la tenue des registres des titres nominatifs et nous avons reçu la déclaration des dirigeants qui atteste de la tenue conforme des registres, attestation annexée à ce rapport.

III. VERIFICATIONS SPECIFIQUES RELATIVES AUX SOCIETES COTEES

Conformément aux dispositions de l'instruction N° 31/2005 du CREPMF relative à l'exercice du commissariat aux comptes des structures agréées et des sociétés cotées sur le marché financier de l'UMOA, nous avons procédé aux vérifications relatives au fonctionnement des organes sociaux et du contrôle interne.

Ainsi qu'indiqué dans nos précédents rapports, nous vous rappelons que, conformément à l'adoption en 2009 de l'Instruction n° 37 relative aux conditions d'exercice de l'activité de notation financière sur le Marché Financier Régional de l'UMOA, deux agences de notation, Bloomfield Investment Corporation (BIC) et Emerging Market Ratings - West African Rating Agency (EMR WARA), opératrices dans l'Union, ont été approuvées le 15 juin 2012 par le Conseil Régional en vue de procéder aux notations des sociétés faisant appel public à l'épargne .

Nous vous invitons à suivre les dispositions de cette instruction.

Fait à ABIDJAN, le 16 mai 2019.

Les Commissaires aux Comptes

ECR International



Charles AIE
Expert Comptable Diplômé

CCM-Audit & Conseil



Christian MARMIGNON
Expert Comptable Diplômé

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions visées à l'article 438 de l'Acte Uniforme du Traité de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de telles conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis de la conclusion d'aucune convention nouvelle au cours de l'exercice visée aux articles 438 à 448 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Par ailleurs, en application de l'article 440 alinéa 6 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes approuvées au cours des exercices antérieurs se sont poursuivies au cours de l'exercice 2018.

I. PROTOCOLE D'ACCORD POUR LA FACTURATION DES PENALITES DE RETARD LIEE AUX OPERATIONS REALISEES ENTRE LA SIR ET LA SMB

Administrateur concerné :

SIR, représentée par Monsieur BAKAYOKO Soumaïla.

Nature et objet :

Protocole par lequel, d'une part la SIR et la SMB s'engagent à appliquer une pénalité de **4,5% (HT)/an** sur toutes les facturations échues et demeurent impayées, et d'autre part, à procéder à des compensations de dettes et créances avec possibilité d'échange de flux financiers. Ce taux est révisable d'un commun accord entre les parties.

Ce protocole signé le 9 juin 2016 est applicable de manière indéterminée à compter du 31 décembre 2015 et pourra être résilié à tout moment par une partie avec un préavis de 3 mois adressé à l'autre partie avant la date de résiliation.

Modalités et rémunération :

Pour l'exercice 2018, les sommes facturées en faveur de chacune des parties ont été détaillées dans les modalités financières de la convention d'assistance évoquée ci-dessus. Au titre des compensations, le mécanisme a porté sur la somme de **FCFA 14 326 millions**.

II. CONVENTION D'ASSISTANCE CONTINUE DE LA SIR A LA SMB, ET PRESTATIONS FOURNIES PAR LA SMB A LA SIR

Administrateur concerné :

SIR, représentée par Monsieur BAKAYOKO Soumaïla.

Nature et objet :

Convention par laquelle, d'une part la SIR s'engage à assister de façon générale la SMB dans l'exploitation et l'entretien de ses unités de production, et d'autre part la SMB s'engage à fournir certaines prestations à la SIR. Cette convention d'assistance continue réciproque a été modifiée le 29 octobre 2010 et a couru jusqu'au 31 décembre 2012.

Elle est renouvelée par tacite reconduction par période de trois ans, sauf dénonciation par l'une des parties au plus tard trois mois avant la fin de chaque période contractuelle.

Modalités et rémunération :

Les montants facturés à la SMB par la SIR au titre de cette

convention au cours de l'exercice 2018 sont les suivants :

- Rémunération au titre du «savoir-faire SIR» : **FCFA 184,13 millions.**
- Rémunération au titre de l'exploitation et de la maintenance des installations techniques : **FCFA 257,9 millions.**
- Rémunération au titre de la sécurité et du suivi technique : **FCFA 111,7 millions.**
- Rémunération au titre du service médical et des œuvres sociales : **FCFA 146,8 millions.**
- Rémunération au titre de l'informatique de gestion et des contrats de prestations des entreprises extérieures : **FCFA 88,9 millions.**
- Rémunération au titre de la communication : **FCFA 6,5 millions.**
- Rémunération au titre de la location du terrain et du quadriplot à la SIR : **FCFA 21,2 millions.**
- Rémunération au titre de la mise à disposition de personnel SIR : **FCFA 93,6 millions.**
- Rémunération au titre de l'entretien de la tour SMB : **FCFA 32,7 millions.**
- Rémunération au titre de la location des bacs de stockage : **FCFA 260,1 millions.**
- Rémunération au titre de fourniture d'utilités, de travaux spécifiques de contrôle et de prestations diverses : **FCFA 2 274,9 millions.**
- Rémunération au titre des produits achetés (fonds de bacs et brut) : **FCFA 7 062,71 millions.**
- Rémunération au titre des charges financières et des frais sur ventes de bitume : **FCFA 382,24 millions.**

Les montants facturés à la SIR par la SMB au titre de cette convention au cours de l'exercice 2018 sont les suivants :

- Rémunération au titre des produits vendus (bruts et distillats) : **FCFA 69 157 millions.**
- Rémunération au titre du processing : **FCFA 142 millions.**
- Rémunération au titre du détachement du personnel SMB à la SIR: **FCFA 51,8 millions.**
- Rémunération au titre des produits financiers : **FCFA 1 355,9 millions.**

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Abidjan, le 16 mai 2019.

Les Commissaires aux Comptes

ECR International



Charles AIE
Expert Comptable Diplômé

CCM-Audit & Conseil



Christian MARMIGNON
Expert Comptable Diplômé

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration, approuve ce document dans son intégralité.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du Rapport des Commissaires aux Comptes, approuve ce document dans toutes ses parties.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes, sur les conventions visées par les articles 438 à 448 de l'Acte uniforme du traité de l'OHADA relatif aux sociétés commerciales, déclare approuver ces conventions et donne quitus aux Administrateurs à cet égard.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne décharge aux Commissaires aux Comptes de l'accomplissement de leur mission au titre de l'exercice 2018.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance des Etats Financiers de synthèse clos le 31 décembre 2018, les approuve tels qu'ils sont présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus de leur gestion pour l'exercice écoulé à tous les Administrateurs.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au Conseil d'Administration, au titre de l'exercice écoulé, une

indemnité de fonction dont le montant brut est fixé à 18 millions de FCFA.

Cette indemnité de fonction sera répartie entre les Administrateurs par le Conseil d'Administration.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate l'existence d'un résultat net bénéficiaire de 7 877 463 686 de FCFA. L'Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux propositions du Conseil d'Administration du 29 avril 2019, décide d'affecter les résultats comme suit :

Résultat net bénéficiaire de
l'exercice 2018 **7 877 463 686 FCFA**

Dotation à la réserve légale **184 416 690 FCFA**

Report à nouveau de
l'exercice antérieur **69 225 200 FCFA**

Dotation à la réserve
statutaire **0 FCFA**

Incorporation de la réserve
facultative **0 FCFA**

Total (I) à la disposition
des Actionnaires **7 762 702 196 FCFA**

Premier dividende **292 320 000 FCFA**

Superdividende **3 605 280 000 FCFA**

Total (II) dividende aux
Actionnaires **3 897 600 000 FCFA**

Reliquat en report à
nouveau (I) - (II) **3 865 102 196 FCFA**

Soit un dividende brut par action de **500 FCFA** et un dividende net de **450 FCFA** pour **7 795 200 actions**.

Le reliquat de **3 865 102 196 FCFA** est à inscrire en compte de report à nouveau.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

NEUVIEME RESOLUTION

L'ensemble des résolutions précédentes ayant été adoptées, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'extrait ou de copie certifiée conforme du procès-verbal de la présente Assemblée Générale Ordinaire pour faire accomplir toutes formalités de publicité et autres.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

ETATS FINANCIERS DE SYNTHSE AU 31/12/2018**BILANS**

(en millions de FCFA)

ACTIF	2018	2017
Immobilisations Incorporelles	78	74
Immobilisations Corporelles	8 604	9 334
Avances et acomptes versés sur immobilisations		0
Immobilisations Financières	25	25
ACTIF IMMOBILISE	8 707	9 433
Stocks et Encours	11 520	15 832
Créances et emplois assimilés	32 249	49 271
Actifs circulants H.A.O.	1	1
ACTIF CIRCULANT	43 770	65 104
Trésorerie - Actif	47 225	14 425
Ecart de conversion-Actif	115	131
TOTAL ACTIF	99 817	89 093
PASSIF		
Capital, Primes, Reserves et Report à nouveau	6 706	175
Résultat net de l'exercice	7 877	7 506
Autres capitaux propres		
CAPITAUX PROPRES	14 584	7 680
Emprunts & Dettes Financières	12 760	24 325
Dettes de crédit-bail et contrat assimilés		
Provisions financières pour risques et charges	565	1 098
DETTES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILEES	13 325	25 423
Dettes circulantes et ressources assimilées H.A.O.	0	0
Clients, avances perçues	326	206
Fournisseurs d'exploitation	44 132	45 344
Dettes fiscales, sociales et autres dettes	5 029	2 813
Provisions pour Risques à court terme	159	126
PASSIF CIRCULANT	49 645	48 489
Trésorerie - Passif	22 107	7 262
Ecart de conversion-Passif	156	239
TOTAL PASSIF	99 817	89 093

COMPTES DE RESULTAT

(en millions de FCFA)

	2018	2017
Ventes de produits fabriqués	132 285	89 086
Ventes de marchandises		
Travaux, services vendus	142	47
Produits accessoires	1 770	1 129
CHIFFRE D'AFFAIRES GLOBAL	134 198	90 262
Production stockée (ou destockage)	4 436	(2 054)
Production immobilisée	-	-
Achat de marchandises	-	-
Achat de matières premières et fournitures liées	97 984	58 192
- Variation de stocks de matières premières et fournitures liées	9 009	2 106
- Variation de stocks marchandises	0	0
MARGE BRUTE GLOBALE (hors produits accessoires)	29 872	26 780
Autres produits	460	126
Autres achats	3 771	2 836
- Variation de stocks	(371)	91
Transport	958	1 809
Services extérieurs	10 973	6 783
Impôts et taxes	1 405	760
Autres charges	463	280
Transfert de charges d'exploitation	0	14
VALEUR AJOUTEE	14 902	15 490
Charges de personnel	3 340	3 154
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	11 562	12 336
Reprises d'amortissements, provisions et dépréciations	1 144	752
Dotations d'amortissements, provisions et dépréciations	1 331	1 853
RESULTAT D'EXPLOITATION	11 376	11 235
Revenus financiers et assimilés	2 309	2 124
Reprises de provisions et dépréciations financières	168	472
Transfert de charges financières	8	148
Frais financiers et charges assimilées	3 447	5 732
Dotations aux provisions et aux dépréciations financières	-	-
RESULTAT FINANCIER	(962)	(2 988)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES	10 414	8 247
Produits de cessions d'immobilisations	1	-
Valeurs comptables des cessions d'immobilisations	2	-
charges H.A.O.	-	-
RESULTAT H.A.O.	(1)	0
Impôt sur le resultat	2 536	741
RESULTAT NET	7 877	7 506

TABLEAUX DE FLUX DE TRESORERIE

(en millions de FCFA)

TRESORERIE NETTE AU 1^{er} JANVIER (A)	2018	2017
(Trésorerie actif N-1 - Trésorerie passif N-1)	7 163	(3 739)
Capacité d'Autofinancement Global (CAFG)	7 897	8 846
- Actif circulant HAO (1)	0	0
- Variation des stocks	(4 312)	(4 256)
- Variation des créances	(17 040)	748
+ Variation du passif circulant (1)	1 074	10 035
Variation du BF lié aux activités opérationnelles (FB+FC+FD+FE) :	22 425	13 542
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES (B)	30 322	22 388
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles	4	17
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles	567	656
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	0	190
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières	711	0
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENTS (C)	139	(863)
+ Augmentations de capital par apports	-	-
+ Subventions d'investissement reçues	-	-
- Prélèvements sur le capital	-	-
- Dividendes versés	974	-
Flux de trésorerie provenant du financement par les capitaux propres (D1)	(974)	0
+ Emprunts	-	-
+ Autres dettes financières	-	-
- Remboursements des emprunts et autres dettes financières	11 531	10 624
Flux de trésorerie provenant du financement par les capitaux étrangers (D2)	(11 531)	(10 624)
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT (D) = (D1 + D2)	(12 505)	(10 624)
Variation de trésorerie nette de la période E = (B+C+D)	17 956	10 902
TRESORERIE NETTE AU 31 DECEMBRE (F) = (A + E)	25 119	7 163
Contrôle : Trésorerie actif N-Trésorerie passif N	25 119	7 163
	-	-

Cette annexe fait partie intégrante de notre rapport de commissariat aux comptes.

Dans le cadre de nos diligences, nous nous conformons successivement :

- aux exigences des Normes Internationales d'Audit (ISA) et ;
- aux obligations spécifiques édictées par l'acte uniforme de l'OHADA relatif aux droits des sociétés commerciales et du GIE.

De manière plus détaillée,

- nous nous conformons aux règles d'éthique relatives à l'audit des états financiers annuels édictées par le Code d'éthique et de déontologie des experts-comptables de Côte d'Ivoire et les règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes ;
- nous faisons preuve d'esprit critique qui implique d'être attentifs aux éléments probants qui contredisent d'autres éléments probants recueillis, aux informations qui remettent en cause la fiabilité de documents et de réponses apportées aux demandes de renseignements à utiliser en tant qu'éléments probants, aux situations qui peuvent révéler une fraude possible, aux circonstances qui suggèrent le besoin de mettre en œuvre des procédures d'audit en supplément de celles requises par les Normes ISA ;
- nous faisons preuve de jugement professionnel lors de la conduite de l'audit en particulier pour les décisions portant sur le caractère significatif et le risque d'audit, la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit à mettre en œuvre pour satisfaire les diligences requises par les normes ISA et pour recueillir des éléments probants, le fait de déterminer si des éléments probants suffisants et appropriés ont été recueillis, et si des travaux supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les objectifs des normes ISA et, par voie de conséquence, les objectifs généraux de l'auditeur, l'évaluation des jugements de la direction portant sur le suivi du référentiel comptable applicable, le fondement des conclusions tirées des éléments probants recueillis, par exemple l'appréciation du caractère raisonnable des évaluations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers ;
- nous préparons tout au long de l'audit une documentation qui fournit une trace suffisante et appropriée des travaux, fondements de notre rapport d'audit et des éléments démontrant que l'audit a été planifié et réalisé selon les Normes ISA et dans le respect des exigences législatives et réglementaires applicables ;
- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous recueillons, le cas échéant, des éléments probants suffisants et appropriés concernant le respect des dispositions

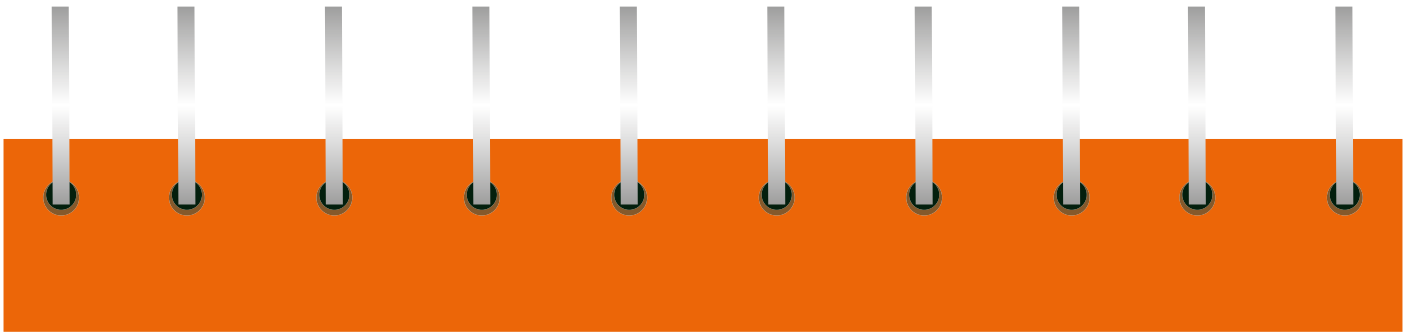
des textes législatifs et réglementaires dont il est admis qu'elles ont une incidence directe sur la détermination des données chiffrées significatives enregistrées et l'information fournie dans les états financiers, mettons en œuvre des procédures d'audit spécifiques visant à identifier les cas de non-respect d'autres textes législatifs et réglementaires qui peuvent avoir une incidence significative sur les états financiers, et apporter une réponse appropriée aux cas avérés ou suspectés de non-respect des textes législatifs et réglementaires identifiés au cours de l'audit ;

- nous fournissons également au Conseil d'Administration une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes. Parmi les points communiqués au Conseil d'Administration, nous déterminons quels ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport, sauf si la loi ou la réglementation en empêchent la communication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne de la société afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Lorsque des faiblesses significatives sont identifiées, nous les communiquons à la direction, le cas échéant, au Conseil d'Administration ;
- nous évaluons l'incidence sur l'audit des anomalies relevées et l'incidence sur les états financiers des anomalies non corrigées, s'il en existe. Nous les communiquons au niveau approprié de la direction, à moins que ceci ne lui soit interdit par la loi ou la réglementation ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous identifions les relations et des transactions avec les parties liées, que le référentiel comptable applicable établisse ou non des règles en la matière, pour être en mesure de relever des facteurs de risque de fraudes, s'il en existe, découlant de relations et de transactions avec les parties liées, qui sont pertinents pour l'identification et l'évaluation des risques d'anomalies significatives provenant de fraudes, et conclure, sur la base des éléments probants recueillis, si les états financiers, pour autant qu'ils soient affectés par ces relations et ces transactions sont présentés sincèrement ou ne sont pas trompeurs. En outre, lorsque le référentiel comptable applicable contient des règles concernant les parties liées, nous recueillons les éléments probants suffisants et

appropriés pour déterminer si les relations et les transactions avec les parties liées ont été correctement identifiées et comptabilisées dans les états financiers et si une information pertinente les concernant a été fournie dans ceux-ci ;

- nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés montrant que les événements survenus entre la date des états financiers et la date de notre rapport, nécessitant un ajustement des états financiers ou une information à fournir dans ceux-ci, ont fait l'objet d'un traitement approprié dans les états financiers conformément au référentiel comptable applicable ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport;

- nous obtenons des déclarations écrites de la Direction Générale et, le cas échéant, du Conseil d'Administration, confirmant que celle-ci considère avoir satisfait à ses responsabilités relatives à l'établissement des états financiers ainsi qu'à l'exhaustivité des informations qui nous ont été fournies. En outre, nous confortons d'autres éléments probants relatifs aux états financiers ou à des assertions spécifiques contenues dans ceux-ci au moyen de ces déclarations écrites si nous estimons nécessaire ou si celles-ci sont requises par d'autres normes ISA ;
- nous nous assurons, tout au long de l'audit, que l'égalité entre les associés est respectée, notamment que toutes les actions d'une même catégorie bénéficient des mêmes droits ;
- nous devons signaler à la plus prochaine Assemblée Générale, les irrégularités et les inexactitudes relevées lors de l'audit. En outre, nous devons signaler au ministère public les faits délictueux dont nous avons eu connaissance au cours l'audit, sans que notre responsabilité puisse être engagée par cette révélation ;
- nous avons l'obligation du respect du secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont nous avons eu connaissance.



A series of horizontal lines for writing, consisting of 20 lines spaced evenly down the page.



LE BITUME, C'EST NOUS

**Bd de Petit Bassam
12 BP 622 Abidjan 12
Enceinte de la raffinerie SIR**

Tél. : +225 21237070

Fax : +225 21270518

www.smbci.ci

